



Séparation de 12ans qui est toujours aussi compliquée

Par Luluberlut87

Bonjour, mon ex et sa compagne ont forcé et harcelé mon enfant pour leurs signer un document attestant de leurs choix pour une garde partagée.

Il est rentré traumatisé, tremblant. Ils ont réussi à lui faire écrire une lettre disant qu'il voulait une garde partagée ! Mr habite à camphin en carembault et moi Vermelles ! Techniquement c'est peu faisable, pas de suivi de devoirs, leçons . Père absent ... que puis je faire? J'ai peur de laisser chez son père et lui même à peur ! Sans autorisation il a fait les démarches au collège pour la cantine et autre .

Cordialement

Mère désespérée

Par ESP

Bonjour

Je pense qu'il faut prendre contact avec le JAF.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]

Par AGeorges

Il est rentré traumatisé, tremblant.

Avez-vous fait constater son état par un médecin adapté ?

Si la séparation date de 12 ans, il y a déjà eu une décision de garde. Votre ex est-il en train de préparer un dossier pour demander un changement de garde ? De quoi dispose-t-il actuellement, d'un simple droit de visite et hébergement ?

Si vous contactez le JAF (celui qui a pris la décision actuelle de garde), il faudra peut-être, avec l'appui d'un certificat médical, faire supprimer ou réduire le droit de visite, pour harcèlement.

Sachez que le JAF peut tout à fait entendre votre enfant. Il décidera selon ce que l'on appelle le "discernement" de l'enfant, quel que soit son âge. Le vôtre ayant probablement plus de 12 ans, ce sera certainement le cas.